

Paru dans l(es) édition(s) : informations non précisées

Radars : toujours 5 % de marge pour les PV

La publication d'un arrêté sur la modification des marges d'erreur des radars automatiques a suscité l'inquiétude de l'association 40 millions [d'automobilistes]. Le document fait passer cette marge de 5 % à 3 % pour les nouveaux cinémomètres ou ceux réparés. L'auteur de l'arrêté, responsable du service des mesures du ministère de l'Industrie, a assuré que cela ne concernait que les normes à la construction. Pour le ministère, il s'agissait de mettre à jour les textes de lois pour tenir compte des évolutions technologiques, avec notamment les nouveaux appareils, comme les jumelles laser. Mais 40 millions d'automobilistes s'est tout de suite inquiété d'un changement pour les tolérances accordées aux automobilistes. « Le texte abroge un arrêté de 1991, précise Jean-Baptiste Le Dall, avocat et membre de la commission juridique de l'association. Cet arrêté prévoyait également des marges pour

les vérifications périodiques, à 5 %. Ce sont ces marges qui ont servi à la circulaire de 1992, utilisée pour la verbalisation et mentionnant la tolérance accordée. » Du point de vue de l'association, la lecture du texte ne laisse plus qu'une seule marge. « Il était légitime de considérer, avant toute précision des pouvoirs publics, que les marges techniques retenues dans le cadre des verbalisations étaient désormais les mêmes que celles exigées dans le cadre de l'homologation des radars », ajoutent les membres de la commission juridique dans un communiqué. Le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Gérard Gachet, a affirmé que la modification de la marge d'erreur actuellement accordée aux automobilistes ne pourrait être réalisée en l'absence d'un arrêté du ministère de la Justice. La Ligue contre la violence routière a regretté « le manque de communication et de pédagogie sur un sujet

qui touche tout le monde ». L'association Prévention Routière a souligné que « cette évolution réglementaire est liée à une meilleure fiabilité des appareils » et recommandé aux automobilistes « de bien respecter les vitesses limites, ce qui reste le meilleur moyen d'assurer leur sécurité ». Sans compter qu'à la marge d'erreur des radars s'ajoute celle des compteurs de vitesse des voitures...

Ju. B.